

**Compte rendu
de la Réunion de quartier
du Grand Ballet
à l'Ancienne Ecole du Grand Ballet
Le Lundi 30 Novembre 2009**

MJ/MJ

PRESENTS

M. Jean-Pierre DUVERGNE, Maire de CHINON
M. Daniel BIGOT, Premier-Adjoint
M. Franck HENNEBEL, Adjoint
M. Jean-Paul LORILLARD, Conseil Municipal
M. Alain NEGGIA, Directeur des Services Techniques
Mme Monique JOUBERT, Directrice des Ressources Humaines (au 1^{er}/12/2009)

A 18 H 05, Monsieur le Maire ouvre la réunion, souhaite la bienvenue aux participants.

M. DUVERGNE précise qu'il a pris l'engagement de passer 1 fois par an dans les quartiers. La dernière fois, en ce qui concerne le Grand Ballet, c'était le 22 Octobre 2007, entre temps il y a eu les élections. Mais il essaye de maintenir le rythme de 11 réunions par an, ce qui n'est pas évident.

M. DUVERGNE présente les techniciens et les élus qui l'accompagnent à cette réunion, puis énumère les différents points de l'ordre du jour qui vont être abordés.

Il précise la problématique du quartier par rapport à la collectivité est :

- 1 - la particularité de la commune qui est très étendue
- 2 - le fait de vivre dans une commune à la fois urbaine et rurale
- 3 - d'avoir une commune composée de plusieurs villages (comme le Grand Ballet). Sachant que chaque quartier a ses particularités mais fait parti d'un ensemble.

M. DUVERGNE revient sur la suppression de la Taxe Professionnelle qui reste un sujet d'actualité extrêmement délicat pour lequel certains maires ont fait connaître leur désaccord : le remplacement de la Taxe Professionnelle n'étant pas clairement précisé par l'Etat. Cette suppression est un risque conséquent pour des communes comme Chinon, et même si l'Etat précise qu'elle sera compensée, peu de monde veut y croire aujourd'hui.

M. DUVERGNE aborde également la question de la réforme territoriale. Il évoque qu'à travers cette réforme, il est question de la clause de compétence générale qui existe actuellement dans les 3 niveaux. Chaque niveau administratif : communes, départements, régions ayant une spécificité mais s'il le souhaite, peuvent intervenir dans d'autres domaines de compétences. Dans le projet de loi actuel, cette clause serait supprimée pour les départements et les régions.

Ensuite, M. DUVERGNE aborde l'ordre du jour de cette réunion.

I - TRAVAUX REALISES

■ Les réseaux

■ La voirie

L'ensemble des travaux a été réalisé mais pourtant le réseau n'est pas encore actif car le poste de relèvement que doit mettre en place la Communauté du Véron n'est pas encore opérationnel.

Mme WEISS demande que la ville effectue un rabotage des enrobés, suite à un problème d'écoulement

M. NEGGIA précise qu'initialement il y avait un poste de refoulement vu par la Communauté de Communes du Véron mais il avait un problème de compatibilité de calendrier.

Ce réseau sera mis en service en février, un courrier sera envoyé en janvier 2010 par la Communauté de Communes du Véron qui expliquera les modalités à suivre.

Des riverains informent :

→ Qu'il y a toujours du bruit sur la route département RD 118.

Une intervention est prévue sur la route départementale pour finir les travaux de façon définitive

→ les tampons claquent entre le 1 et le 2 de la rue de la Pommardière,

II – CE QUI RESTE A REALISER

■ Voirie rurale :

La réfection de la rue du Grand Ballet : les travaux sont prévus sur environ 2 ans.

M. DUVERGNE revient sur le PADD précisant les 2 orientations :

- 1 - la sauvegarde des paysages naturels et culturels
- 2 - la réponse aux objectifs de croissance.

Il précise que l'objectif est de dépasser les 10.000 habitants. Et les objectifs ne sont pas fixés au hasard car ils sont déclencheurs de certains éléments notamment en matière de ressources fiscales.

Les ressources fiscales en provenance des ménages correspondent à environ 1/3 de l'ensemble et dont les 2/3 proviennent de dotations (DGF notamment). Pour 2010, il est prévu que le volume de cette D.G.F. augmente de 0,6% alors que le taux d'inflation du panier des collectivités est d'environ 3%. Et donc la valeur unitaire devient importante quand on dépasse les 10.000 habitants.

■ Le Logement

Pour atteindre cet objectif, il faut une réalisation d'une moyenne de 60 logements par an. Cet objectif est actuellement atteint et même dépassé notamment grâce à la mise en place du Pass Foncier.

M. DUVERGNE précise que nous sommes les premiers à mettre en place ce dispositif dans le département en 2009, 12 PASS Foncier ont été réalisés. Ce dispositif permet à ceux qui souhaiteraient accéder à la propriété d'obtenir des droits à des primes et à une TVA à 5,5%.

Aujourd'hui, la ville est légèrement au dessus de cet objectif.

D'autres projets arrivent sur Chinon :

→ Saint Lazare (des lots sont déjà vendus)

→ La Ganaudière

→ La Futaie

Par contre le projet du Grand Ballet n'a pas avancé du fait des questions de l'assainissement.

Dans tous les quartiers, il existe des disponibilités de construction.

Madame WEISS revient sur la question de la déviation et apporte un courrier.

M. DUVERGNE revient sur le fait qu'il s'agit d'un projet qui est en discussion depuis de nombreuses années. Pour lui, aujourd'hui, il existe 3 hypothèses. Et lors de la dernière réunion : chacun des membres devaient donner son appréciation sur chacune des hypothèses.

Cette réunion s'est soldée par un échec lorsque le Véron a fait une nouvelle proposition qui amenait le projet de déviation à se connecter avec la Rive Gauche au niveau de Thizay.

M. DUVERGNE précise que si déviation il y a, elle devra se rattacher à celle de Chinon et qu'il n'est pas question d'envisager que le Grand Ballet soit coupé en 2 et aujourd'hui, il n'y a pas de projet dans ce sens.

■ L'emploi

M. DUVERGNE intervient sur le projet de la zone du Blanc Carroi qui arrive dans une phase opératoire à un bon moment.

Cette phase donne une place aux entreprises du BTP, et va générer des emplois dès l'ouverture de la Zone Commerciale en mai prochain.

III – LA GESTION MAITRISEE : L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

■ Les Produits Phytosanitaires

M. BIGOT explique que ces produits servent à faire partir l'herbe et à empêcher qu'elle ne repousse. Mais ce sont des produits dangereux utilisés par les particuliers et les professionnels.

Il existe aujourd'hui une directive européenne qui va obliger à se débarrasser des 60% des produits qui restent pour 2015.

C'est un défi difficile qui comporte des enjeux économiques, sanitaires.

A Chinon, l'équipe Environnement/Espace Public compte 10 agents et donc la Ville ne peut pas être présente partout et c'est pourquoi il faut composer avec l'environnement différemment dès maintenant.

→ Aujourd'hui :

- On n'utilise plus ces produits dans les écoles, dans les crèches, au centre de loisirs Parilly.
- Les enseignants sont sensibilisés sur le sujet et peuvent en parler aux enfants.
- On utilise d'autres techniques : thermo brûleur, anti germinatif.
- Le personnel se forme pour mettre en place de nouvelles pratiques.
- Le quartier de Saint Louans est aujourd'hui un quartier d'expérimentation.

■ L'éclairage public

M. HENNEBEL explique que l'on se trouve dans cette même démarche du développement durable. Il est important d'adopter une attitude permettant une gestion fine et pluriannuelle

En 2001 : 1600 points lumineux sur la ville

En 2008 : 2000 points lumineux

En 2001 : 52 000 €/ an	}	Cette stagnation est liée à une bonne gestion
En 2008 : 49 500 €/ an		

Cette gestion passe par :

- Le renouvellement du matériel ancien par du matériel plus adapté
- Un dispositif de commande par rapport à l'allumage
- Par la forme des lampadaires

En même temps, nous essayons de gérer la pollution lumineuse et nous engageons une réflexion dans différentes zones (1 lampadaire sur 2, éteindre à 23 H 00 au lieu de minuit).

M. HENNEBEL précise qu'1 heure d'éclairage public par jour, c'est environ 10.000 €par an.

Sur Chinon, c'est 40 000 €/ an soit 25 % de la consommation.

■ L'eau

La gestion de l'eau utilisée par la ville :

- dans les bâtiments publics.
- pour l'entretien de la voirie et l'arrosage.

La gestion de l'eau se fait de différente façon :

Pour la voirie/l'arrosage :

- utilisation du goutte à goutte
- choix des espèces plantés

Pour les bâtiments :

- chasse d'eau
- système de robinet automatique
- sensibilisation auprès des associations, des clubs qui utilisent les bâtiments communaux.

Ce sont des éléments mis en place sur lesquels nous commençons à avoir quelques résultats.

Est-ce que la gestion de l'eau prend en compte les bornes à incendie ?

M. DUVERGNE précise que l'écoulement des eaux sur les bornes à incendie peut être lié aux gens du voyage mais pas seulement, il existe des entreprises et des agriculteurs sans scrupules.

IV – LES NOUVELLES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Les deux nouvelles aires seront opérationnelles en janvier 2010.

A partir de ce moment là, Chinon sera en accord avec les obligations réglementaires et pourra donc prendre les arrêtés pour interdire le stationnement en dehors de ces aires. Ceux qui poursuivront ce type de stationnement pourront être poursuivis.

Par contre, si un propriétaire accueille des gens du voyage sur son terrain, il devra être redevable envers la ville.

Pourquoi ces aires sont de part et d'autres de la route ?

Des questions surviennent quant à la question de la sécurité.

M. DUVERGNE précise :

- 1 - que la ville a l'expérience d'une aire implantée en bordure de route où il n'y pas eu jusqu'à présent de difficultés particulières.
- 2 - Que la signalétique sera renforcée.
- 3 - Que la réglementation doit être respectée par tous en espérant que tout le monde comprenne que la route n'est pas une aire de jeux pour petits et grands.
- 4 - La vitesse sera adaptée.

Pourquoi les 2 aires se trouvent aussi proches ?

M. DUVERGNE répond que la ville a eu des difficultés à trouver des terrains. La loi précise que les terrains doivent convenir au gens du voyage. Et ces terrains étaient déjà fréquentés par les gens du voyage. Il doit y avoir acceptation par la Préfecture et les gens du voyage.

M. DUVERGNE précise que, dès l'ouverture de ces nouvelles aires, il y aura la mise en place d'un gestionnaire des aires.

Quelle est la durée d'un projet de ce type ?

La moyenne est d'environ 5 ans, et ce projet passe par plusieurs étapes :

- Trouver le terrain.
- L'appel d'offre.
- Permis de construire.
- La mise en place des différents réseaux.
- La participation financière.

Des riverains évoquent le fait d'avoir été mis devant le fait accompli.

M. DUVERGNE précise que cela n'est pas le cas car cela rentre dans le cadre du P.L.U., ce qui veut dire qu'il y a eu enquête publique à ce sujet.

V – LES GRANDS CHANTIERS EN COURS

M. DUVERGNE énumère les grands chantiers en cours :

- 1- ZAC du Blanc Carroi.
- 2- ZA de la Plaine des Vaux.
- 3- Résidente touristique de l'hospice St Michel (fonction résidentielle, viticole, touristique).
- 4- Les équipements sportifs (avec le projet du Tennis).

VI - LES QUESTIONS DIVERSES

▪ Qui est en charge du nettoyage des vitres de la salle du Grand Ballet ainsi que rafraîchissement des murs et du sol ?

M. DUVERGNE demande à ce que la question soit étudiée.

▪ Qu'en est-il de la vidéosurveillance à Chinon ?

M. DUVERGNE répond qu'il y a eu la mise en place d'une vidéo protection au niveau de l'ascenseur après un an de fonctionnement. On attend d'avoir du recul pour voir ce que donnent les résultats de cette vidéo protection et il n'y a pas de projet pour d'autres lieux dans la ville.

M. DUVERGNE signale qu'il existe un affichage signalant cette vidéo protection qui répond aux critères réglementaires

▪ Est il possible de réglementer l'usage de la salle du Grand Ballet en terme de décibels et d'usage ?

M. DUVERGNE demande à ce que soit vérifié s'il existe des règles à respecter et que si ce n'est pas le cas, un règlement pourra être établi mais il rappelle également que tout ne pourra pas être surveillé. A chacun de faire en sorte que cette salle soit un outil de bon usage pour le quartier.

Il serait intéressant d'étudier la mise en place d'une convention avec Madame BRUNEAU, Présidente de l'association de quartier.

▪ Serait il possible d'installer des détecteurs d'incendie ?

▪ Un parc pour les enfants ?

M. HENNEBEL précise qu'il existe le Parc Denise DURAND. Depuis un an, il y a eu la mise en place de jeux, de tables (60.000 €entre les jeux, les sols, les entreprises).

▪Serait-il possible d'agrandir le square existant sur le prolongement de l'avenue du 11 novembre ?

Et le 2 décembre 2009, un groupe de travail va être lancé, réunissant des élus, les services techniques et l'accueil périscolaire. Ce groupe devra réfléchir à la réhabilitation du square existant.

M. HENNEBEL ajoute qu'un projet est en cours pour rendre l'île de Tours plus attractive, pour améliorer le chemin d'accès. L'objectif n'est pas d'en faire une aire de jeux mais un lieu agréable pour jouer, pique-niquer.

- Qu'en est-il de l'implantation du Mc Donald ?

Il y a un projet dans ce sens mais pour le moment nous n'avons aucun dépôt de permis de construire à ce jour.

- Qu'en est-il pour le Tribunal ?

M. DUVERGNE intervient en précisant que la Ville a protesté contre sa fermeture, qu'un recours auprès du CE a été fait.

Au final, le recours au CE n'a pas abouti et le Tribunal va disparaître au 31 Décembre 2009.

- Qu'en est-il sur la remise en fonction de la gare de Huismes ?

La réunion est clôturée à 20 H 40 par le verre de la convivialité.
